

## Avant-propos

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'art. 7, al. 2, de la loi qui la régit, la Banque nationale remet chaque année à l'Assemblée fédérale un rapport rendant compte de l'accomplissement de ses tâches selon l'art. 5 de ladite loi. En outre, elle soumet son rapport annuel et ses comptes annuels à l'approbation du Conseil fédéral avant de les présenter, avec le rapport de l'organe de révision, à l'Assemblée générale des actionnaires (art. 7, al. 1, LBN).

Le 99<sup>e</sup> rapport de gestion de la Banque nationale contient, dans une première partie, le Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale (voir pages 6ss). Ce compte rendu est soumis à l'Assemblée générale des actionnaires pour information et non pour approbation. Il commente en détail l'accomplissement des tâches légales de la Banque nationale, en particulier la conduite de la politique monétaire, et décrit l'évolution économique et monétaire en 2006. Un aperçu figure aux pages 7 à 9.

Le Rapport annuel à l'intention du Conseil fédéral et de l'Assemblée générale des actionnaires (voir pages 70ss) examine l'évolution de la Banque nationale, sous l'angle de l'organisation comme sous celui de l'exploitation, et les activités au sens étroit. Il contient également les comptes annuels qui englobent le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

La Banque nationale a pris connaissance avec satisfaction du net rejet, lors de la votation du 24 septembre, de l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (initiative COSA). Ce rejet a permis d'éviter la création d'un lien entre les bénéfices de la Banque nationale et le financement d'une assurance sociale qui joue un rôle central dans notre pays; un tel lien aurait posé des problèmes dans la conduite d'une politique monétaire axée sur la stabilité. La clé de répartition des bénéfices de la Banque nationale (un tiers à la Confédération, deux tiers aux cantons) est ainsi restée inchangée.

A fin 2006, la Banque nationale a fermé son service de caisse de Lugano. Ce service n'atteignait plus un mouvement de numéraire permettant un fonctionnement rationnel de l'exploitation. Un délégué aux relations avec l'économie régionale continue cependant à assurer la présence de la Banque nationale au Tessin.

Le résultat de l'exercice 2006 s'est établi à 5 milliards de francs (exercice précédent: 12,8 milliards). La hausse du prix de l'or a fortement contribué à ce résultat positif, comme à celui de l'année précédente. Conformément à la convention régissant la distribution des bénéfices, le montant à attribuer à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2006 est de 2,5 milliards de francs.

En 2007, la Banque nationale suisse fête son centenaire. Nous nous réjouissons de célébrer cet anniversaire alors que l'économie suisse est dans une période de bonne conjoncture et que la stabilité des prix est assurée depuis des années. Cet objectif, nous en sommes conscients, n'aurait pu être atteint sans notamment le large soutien dont notre politique monétaire axée sur la stabilité a constamment bénéficié au sein de la population.

Nous remercions très chaleureusement les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs du précieux concours qu'ils nous ont apporté durant l'année écoulée.

Berne et Zurich, le 23 février 2007

**Hansueli Raggenbass**

Président du Conseil de banque

**Jean-Pierre Roth**

Président de la Direction générale